

Motion marquant l'adhésion de la Commune de Forest à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et au maintien de la vie juive en Europe

(Déposée par Marc Loewenstein (DéFI), Cédric Pierre-De Permentier (MR), Laurent Hacken (Les Engagés))

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes ;

Vu le même engagement quant à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, en ses articles 5 et 9 ;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit :

4° à la protection d'un environnement sain ;

5° à l'épanouissement culturel et social ;

Vu que la pandémie que nous avons traversée, a été dévastatrice à tous les niveaux, y compris dans la désignation de boucs-émissaires et que différentes communautés ont été ciblées et que la pandémie a attisé et augmenté les discours antisémites ;

Vu qu'elle a donné lieu à « *de nouveaux mythes et théories du complot blâmant les Juifs* », selon un rapport de l'Agence européenne des droits fondamentaux qui précise que « *l'antisémitisme, en particulier sur internet, s'est accentué pendant la pandémie* », s'appuyant sur les statistiques officielles et les éléments réunis par les associations ;

Vu qu'en 2020, selon le site « antisemitisme.be », on note une augmentation de 36,5% p/r à 2019 des faits d'antisémitisme, représentant une hausse de 56% p/r à la moyenne des cinq dernières années. Parmi ces chiffres, 70,4% sont relatifs à des discours haineux sur les réseaux sociaux, d'autres, à des dégradations de l'espace public ou concernent des cas d'agressions/menaces à Anvers et Bruxelles. Sans oublier le détournement de l'étoile jaune pour comparer l'instauration du pass sanitaire à la Shoah ou les thèses conspirationnistes ; Vu que les statistiques non encore finalisées pour l'année 2021 comptent déjà 119 incidents antisémites ;

Considérant de plus, qu'il ressort de l'enquête de la FRA^[1] sur les personnes juives publiée en mars 2019 et menée dans 12 États membres de l'Union Européenne, dont la Belgique, que 92% des Juifs belges considèrent que l'antisémitisme exprimé en ligne est un problème dans leur pays – il s'agit du pourcentage le plus élevé après la France – et que 55% des Belges interrogées (bien au-dessus de la moyenne) craignent de devenir victimes d'une insulte antisémite ou d'harcèlement dans les 12 prochains mois alors que 41% craignent pour leur intégrité physique (au cours de cette même période) ;

Considérant que face à la montée inquiétante de l'antisémitisme, l'Union Européenne a présenté sa 1^{ère} stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive ;

Considérant l'augmentation des actes antisémites, qui prend des formes inquiétantes, tant dans sa perception et que dans le vécu (voir le *Eurobarometer 484*, deuxième enquête menée par la *Fundamental Rights Agency* en 2018, publiée en 2019) ;

^[1] <https://fra.europa.eu/fr/news/2019/lensemble-de-donnees-de-lenquete-de-la-fra-sur-lantisemitisme-est-desormais-disponible>

Considérant que, dans cette enquête, un.e Européen.ne sur deux considère que l'antisémitisme est un problème, que 89% considèrent que l'antisémitisme a augmenté pendant les 5 dernières années et principalement via Internet et que tous ces chiffres justifient à eux seuls un besoin d'action fort et l'envoi d'un message sans appel ;

Considérant que la stratégie européenne telle que décrite lors de la conférence de presse du 5 octobre 2021 est une première dans la lutte contre l'antisémitisme au niveau européen, avec un calendrier de réalisations et des évaluations ;

Considérant que cette stratégie repose sur trois axes, à savoir :

1. La prévention de toutes les formes d'antisémitisme et de lutte contre celles-ci ;
2. La protection et le soutien de la vie juive dans l'UE, avec financement de la sécurité à hauteur de 24 millions € ;
3. L'éducation, la recherche et la mémoire de la Shoah ;

Considérant que cette même stratégie n'est pas le seul fait des compétences européennes, ni fédérales, ou régionales, mais nécessite l'adhésion de tous les États, et au sein de ceux-ci, des différents niveaux de pouvoir ;

Considérant le calendrier de cette stratégie jusque 2030 et des rapports de mise en œuvre de celle-ci, demandés pour 2024 et 2029 ;

Considérant que l'échelon communal est celui le plus proche des citoyen.ne.s, que c'est à cet échelon que le vivre ensemble peut participer à la réussite de la stratégie européenne entre tous les citoyen.ne.s d'une même Commune ;

Considérant que les Communes ont une marge de manœuvre et peuvent être porteuses de comportements exemplaires ;

Considérant la crise sanitaire du COVID-19 et ses effets décuplés pour les populations les plus fragiles et les fantasmes quant à un éventuel complot, porteur d'antisémitisme, comme l'atteste une étude franco-allemande de juin 2021^[2] ;

Considérant que les Bourgmestres sont responsables de la sécurité des citoyen.ne.s présent.e.s sur le territoire de leur commune;

Considérant que la Commune de Forest s'est engagée depuis des années à être une commune hospitalière, accueillante et ouverte à toutes et tous, aussi bien en tant qu'employeur, qu'en tant que Pouvoir organisateur au sein de ses écoles, qu'en tant qu'autorité administrative ;

Considérant que dans sa Déclaration de politique générale, la Commune de Forest fait référence à la définition reprise à l'article 3 du Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale, à savoir l'*« Ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de*

^[2] European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, Comerford, M., Gerster, L., *The rise of antisemitism online during the pandemic : a study of French and German content*, Publications Office, 2021, <https://data.europa.eu/doi/10.2838/408086>

permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau » ;

Considérant l'adhésion de la Commune de Forest à la Coalition des villes contre le racisme (ECCAR) et leur plan d'actions en 10 points ;

Considérant les nombreuses activités de la Commune, et ce depuis des années, pour favoriser le devoir de Mémoire et l'apprentissage d'une citoyenneté active, par la participation des élèves des établissements scolaires communaux aux cérémonies telles que la « pose des pavés de mémoire » ou « Stolpersteine » organisées avec l'Association pour la Mémoire de la Shoah ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Le Conseil

DÉCIDE

- D'adhérer à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive ;

DEMANDE au Collège :

- D'avoir une attention particulière quant au respect de cette stratégie et de ses évaluations ;

DEMANDE aux autorités fédérales :

- D'adhérer et d'appliquer le programme de prévention de toutes les formes d'antisémitisme et de lutter contre celles-ci ;
- De protéger et de soutenir la vie juive, en demandant que soit allouée une partie des 24 millions € dédiés à cette stratégie pour la sécurité des espaces publics et lieux communautaires entre autres ;
- De participer activement au programme d'éducation, de recherche et de mémoire de la Shoah ;
- De lutter contre l'antisémitisme actuel dans toutes ses formes ;

DEMANDE au Gouvernement régional de s'engager dans la même voie dans son champ de compétences propres.

DÉCIDE

- De transmettre la présente motion au Parlement Fédéral, au Parlement Régional Bruxellois, au Premier Ministre, à la Ministre des Affaires étrangères, au Ministre-Président Bruxellois.